

**9^{ème} BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN D'ANGLET
OCCUPATIONS INAMOVIBLES****Du samedi 6 juillet au samedi 19 octobre 2024**

LE MAIRE D'ANGLET,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L.2211-1 à L. 2213-23 ;**VU** le Code la Sécurité intérieure ;**VU** le Code de la Route, notamment l'article R.417-10 ;**VU** la demande présentée par la Direction de la Culture et du Jumelage de la Ville d'Anglet ;**CONSIDÉRANT** que cette manifestation se déroule sur le Domaine public ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à faciliter le déplacement des véhicules techniques en charge du montage et démontage des œuvres sur la bande littorale ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;**A R R Ê T E**Article 1^{er}

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet organise sa 9^{ème} Biennale d'Art Contemporain d'Anglet autour de la Barre et y présente des œuvres du :

--samedi 6 juillet au samedi 19 octobre 2024--

Article 2

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet procède à l'installation de quatre œuvres **du mercredi 12 juin au vendredi 5 juillet 2024** présentées au public **du 6 juillet au 19 octobre 2024** sur le site suivant et selon le plan joint :

La Barre

- Deck, avenue de l'Adour ;
- Espaces verts/pelouses entre les plages de la Barre et des Cavaliers.

La désinstallation de ces quatre œuvres est effectuée **entre le dimanche 20 octobre et le jeudi 31 octobre 2024**.

Article 3

3.1 Pavillon de la Biennale

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet est autorisée à installer, **du mercredi 12 juin au vendredi 25 octobre 2024**, au droit de la promenade Victor Mendiboure, au niveau des appareils sportifs sur le chemin menant au skate park, une construction modulaire de type « algéco » de 20 m² « Pavillon de la Biennale » qui sert aux médiateurs de « la biennale », selon le plan joint.

Promenade Victor Mendiboure : l'accès et le stationnement d'un camion de 26 tonnes sont autorisés **du mercredi 12 juin, 7h00, au lundi 17 juin 2024, 20h00**, pour une demi-journée de déchargement et

l'installation de cette construction modulaire, à l'une de ces dates ainsi **qu'entre le lundi 21 octobre 2024 et le lundi 28 octobre 2024 à partir de 7h00**, une demi-journée à l'une de ces dates pour sa désinstallation et son enlèvement.

3.2 Installations et productions des œuvres

La Barre – Deck, avenue de l'Adour

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet est autorisée à fermer une zone de 1000 m² sur le deck, avenue de l'Adour, et à installer un container sur ce même deck **du mercredi 12 juin, 7h00, au jeudi 4 juillet 2024, selon le plan joint.**

L'accès et le stationnement d'un camion de 26 tonnes pour l'installation de ce container sont autorisés **du mercredi 12 juin, 7h00, au mercredi 19 juin 2024, 20h00**, à l'une de ces dates et **du lundi 1^{er} juillet, 7h00, au jeudi 4 juillet 2024, 20h00**, à l'une de ces dates, pour sa désinstallation et son enlèvement.

Espaces verts/pelouses entre les plages de la Barre et des Cavaliers

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet est autorisée à fermer la zone des espaces verts autour de l'œuvre de Mathieu Mercier, « Le bouquet », selon le plan joint **du 17 juin au 5 juillet 2024 et du 20 au 31 octobre 2024.**

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet est autorisée à faire circuler et stationner un camion-nacelle et un manuscopique **entre le 17 juin et le 5 juillet 2024 et du 20 au 31 octobre 2024.**

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet est autorisée à peindre à la chaux les chemins d'accès à l'œuvre de Mathieu Mercier, « Le bouquet », ainsi que le mobilier urbain, selon le plan joint.

Article 4

La Direction de la Culture et du Jumelage de la ville d'Anglet assure la signalétique de la Biennale. Elle est autorisée à installer une signalétique :

- ⇒ Sur le mobilier urbain ou au sol tout au long du parcours des œuvres à la Barre et à installer des cartels soit sur le mobilier urbain, soit sur pied, soit au sol ;
- ⇒ Sur le mobilier urbain indiquant l'accès aux sites de la Barre, la Villa Béatrix Enea et la galerie Pompidou ;
- ⇒ Sur le rond-point des Cinq cantons, emplacement du sapin de Noël : une structure métallique 4x3 m pour un affichage de 4x2 m **du 1^{er} juillet au 31 octobre 2024.**

Article 5

Des mesures d'opportunité seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 6 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau par voie postale, par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, ou par un dépôt direct auprès de la juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage et/ou de sa publication.

➔ Coordonnées de l'instance : TA de Pau - 50 Cours Lyautey BP 43 64010 PAU CEDEX, Tél. : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 // courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr // adresse Internet (URL) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du Maire dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé.

➔ Coordonnées de la Ville : Monsieur le Maire de la Ville d'Anglet - Hôtel de Ville - BP 303 - 64603 ANGLET Cedex - Tél. : 05.59.58.35.35 – Fax : 05.59.52.26.17 - courriel : contact@anglet.fr

Article 7

Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police, Chef du District de Police de BAYONNE et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#signature#



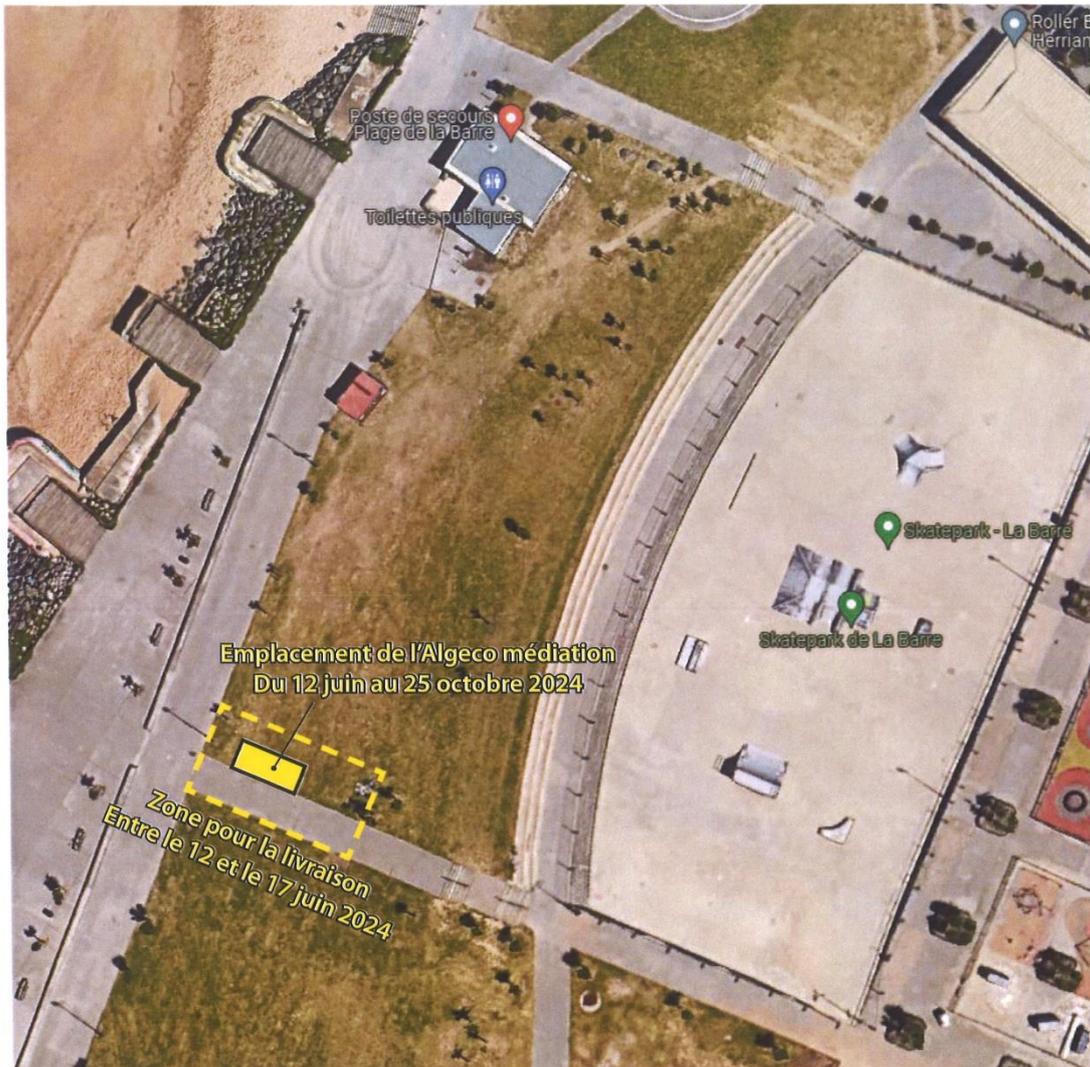
Biennale d'Art d'Anglet - Zone pour le montage et l'installation des œuvres
Espaces verts entre La Barre et les cavaliers



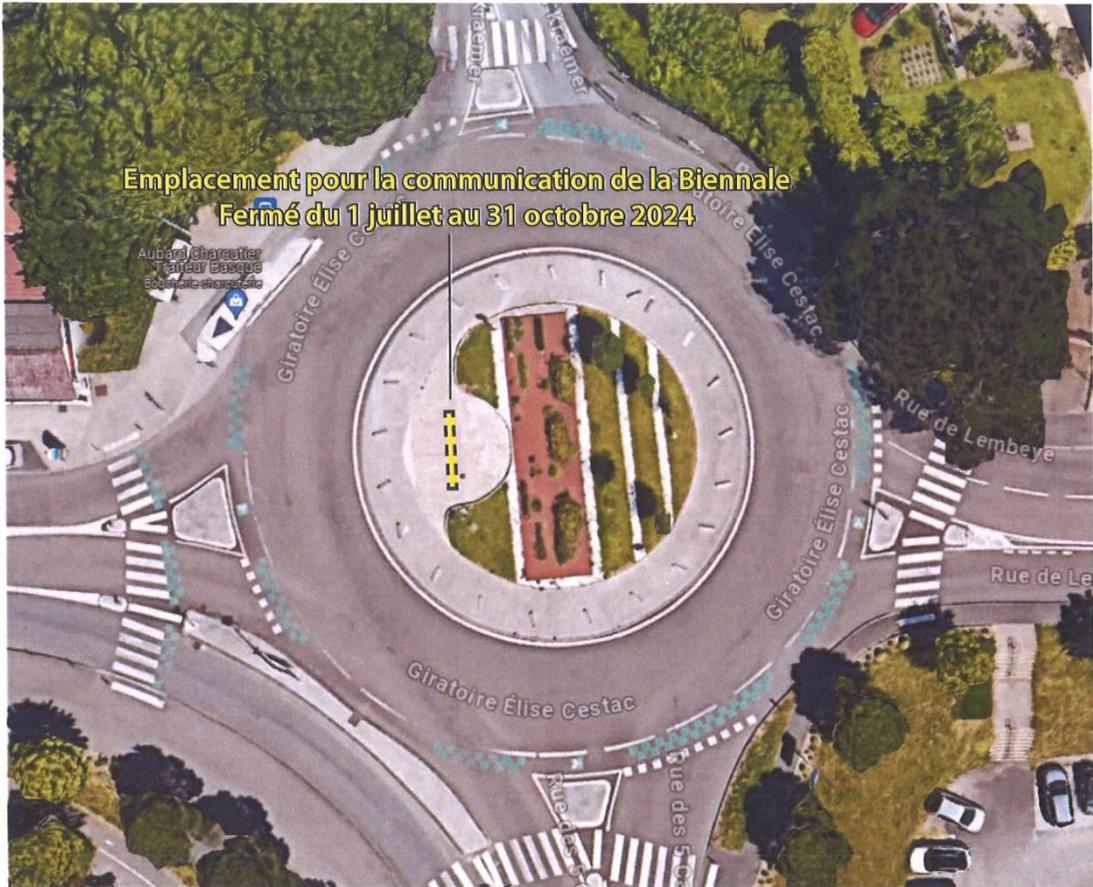
Biennale d'Art d'Anglet - Plan d'implantation des œuvres
Site de la Barre



Biennale d'Art d'Anglet - Zone pour le montage et l'installation de l'œuvre de Kevin Rouillard
Deck de La Barre, le long de l'avenue de l'Adour



Biennale d'Art d'Anglet - Zone pour la pose de l'Algeco pour la médiation de la biennale
Espaces verts de La Barre, à proximité du promenoir



Biennale d'Art d'Anglet - Installation d'un portique métallique pour l'affichage de la communication de la biennale Giratoire Élise Cestac